

“ Ras le bol ”

L'année 2015 s'achève. Elle fut marquée par de nombreux événements. Les pires, avec les attentats de fanatiques, nous ont laissés un moment dans un état de sidération. D'autres pourraient être porteurs d'espoir, comme la conférence COP 21 de Paris, à condition qu'ils se traduisent réellement dans des actes concrets. A cet égard nous ne devons pas être naïfs tant que la logique des marchés restera à l'œuvre.

Tout ce qui a entouré ces moments importants, que ce soit les commentaires médiatiques et politiques ou les décisions prises en terme d'état d'urgence et de risques de dérapage démocratique, nous conduisent à crier notre “ ras le bol ”.

Les inégalités continuent de se créer, la finance prend tous les risques et se gave de bonus, les restos du cœur sont débordés, les SDF sont de plus en plus nombreux, le chômage ne cesse d'augmenter,... Alors que beaucoup d'associations comme **attac**, dénoncent depuis des années les dérives du système libéral et les carences politiciennes, rien ne change et tout se dégrade sans réel débat démocratique.

Jusqu'où les citoyens accepteront-ils cette descente infernale ? Les plus nantis pensant sans doute échapper à cette spirale, ce qui semble improbable, tardent à rejoindre notre combat. C'est pourquoi nous devons expliquer et réexpliquer les mécanismes qui nous conduisent désormais à cette urgence démocratique, écologique, sociale et économique.

A regarder ce qui se passe dans les pays européens comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal et d'autres, une solidarité européenne de tous les citoyens doit être plus combative et les **attac** d'Europe ont un rôle primordial à jouer. Tous les militants d'**attac** doivent se mobiliser. Toutes les associations tournées vers un progrès social - qui défendent les biens communs et les valeurs communes de démocratie - doivent davantage se concerter, se coordonner et mener des actions pour créer une dynamique de résistance, de résilience.

C'est aussi pour ces raisons que je me présente modestement au C.A. d'**attac** national pour apporter ma contribution à réunir tous les courages, les

initiatives et les alternatives.

Il en est de même désormais avec les nouvelles grandes régions d'où la nécessité, pour les comités locaux, de travailler ensemble sur les dossiers communs à la région.

En 2015, d'autres événements plus symboliques se sont déroulés comme la réquisition des chaises de BNP Paribas : événement que nous aurons, je l'espère, l'occasion de commenter lors de la Fête de Messidor à Aytré au mois de juin prochain. Rappelons que c'est une façon de condamner l'action des banques et l'évasion fiscale, forme de “ terrorisme ” contre les citoyens ainsi dépourvus.

Alors, en 2016, nous allons remettre du cœur à l'ouvrage car nous ne sommes pas découragés, bien au contraire, aussi bien face à ceux qui s'attaquent à la République (et à la laïcité) que ceux qui imposent la misère, la casse sociale et créent le désespoir chez beaucoup dont une majeure partie des jeunes.

Meilleurs vœux d'**attac 17** pour 2016, année où nous nous retrouverons sur les lieux de contestation et de résistance pour présenter des propositions de changements. Et elles sont nombreuses !

le président d'**attac 17**, daniel chuillet



29 novembre 2015
manifestation
pour exiger un état d'urgence
climatique

ADHEREZ !
attac 17 est une association
d'éducation populaire tournée
vers l'action, attac se mobilise
contre l'hégémonie de la finance
et la marchandisation du monde,
pour les alternatives sociales,
écologiques et démocratiques

sommaire

- 2 dans le débat sur le changement climatique, il faut d'abord changer notre système de valeurs
- 3 en finir avec l'impunité des banques : propositions pour que la justice s'applique
- 4 gouvernance versus démocratie
- 4 poids de la spéculation et des innovations bancaires - coûts des scandales et litiges bancaires
- 5 bulletin d'adhésion 2016
- 6 des raisons d'adhérer à attac 17 - rappel des actions menées par attac 17 au sein du collectif stop TAFTA

dans le débat sur le changement climatique, il faut d'abord changer notre système de valeurs

L a société actuelle, basée sur les "valeurs" nous mènent droit dans le mur, parce que ces "valeurs" sont en contradiction fondamentale avec ce que sont les règles naturelles qui fondent ces valeurs.

La première contradiction a fait l'objet d'un débat mondial avec la COP21 ; il s'agit d'une contradiction entre les objectifs de "développement économique" et le principe de respect des conditions de vie et le res-

pect des règles fondamentales qui régissent le fonctionnement de la nature terrestre. C'est précisément ce qui a donné naissance, par un hasard encore inexplicé et chargé d'émerveillement, à la naissance de notre espèce humaine.

Il s'agit sur le fond d'une erreur philosophique d'interprétation de "ce qui est possible" pour que l'espèce humaine puisse survivre et non pas, comme on le prétend, de la survie de la planète.

Nos sociétés occidentales ont fait un mauvais choix d'une base "éthique" de fonctionnement de nos sociétés et donc de mauvais objectifs pour les choix politiques, économiques et sociaux qui en résultent.

A y regarder de plus près, nous nous trouvons devant l'obligation de respect d'une part d'une loi naturelle et d'autre part d'une règle philosophique de base. Pour être clair, ces deux obligations sont :

- D'une part la loi de la thermodynamique qui veut que toute action qui consomme de l'énergie entraîne automatiquement une augmentation de l'entropie, c'est-à-dire de la dégradation des conditions dans lesquelles l'énergie peut être consommée ;
- D'autre part la recherche du bien-être pour tous.

Le respect de la loi de la thermodynamique vaut pour l'univers comme pour notre vie personnelle et notre espérance de vie. En ce qui concerne la planète, nous avons un avantage incommensurable de pouvoir bénéficier de l'énergie cosmique, et en particulier de l'énergie solaire.

Il nous reste donc deux défis :

- Faire en sorte que l'utilisation de l'énergie solaire gratuite soit mise en place d'une manière efficace ;
- Faire en sorte que nos sociétés prennent en compte notre potentiel d'espérance de vie en pratiquant une politique égalitaire de recherche du "bonheur et du bien-être" pour tous.

Les conséquences sont donc très claires : il faut d'une part lutter contre la consommation d'énergie non durables (non solaires

ou fossiles) et d'autre part changer tous les systèmes politiques et objectifs économiques pour leur donner pour objectif unique le "bonheur national brut" et également réparti, non pas pratiquement mais sur le plan "potentiel" pour tout individu qui veut y aspirer.

Le pape François ne s'y est pas trompé en publiant son encyclique "Laudato Si", une encyclique écologique, qui est d'une importance planétaire tant sur le plan religieux que sur le plan éthique, social et politique. C'est une contribution majeure pour le développement d'une conscience critique de l'écologie. L'encyclique a été accueillie avec enthousiasme par les véritables défenseurs de l'environnement ; toutefois, elle n'a pas été reçue facilement et même rejetée par les religieux conservateurs, les représentants du capitalisme et les idéologues de "l'écologie de marché". C'est un document d'une grande richesse et complexité, un document qui propose une nouvelle interprétation de la tradition judéo-chrétienne, une rupture par rapport au

"rêve prométhéen de domination du monde", une réflexion radicale sur les causes de la crise écologique et une association entre "le cri de la terre" et "le cri des pauvres".

Il faut insister sur les aspects de l'encyclique qui expliquent la résistance qu'elle a suscitée dans les établissements économiques et médiatiques : leur caractère anti-systémique.

Pour le pape François, les désastres écologiques et le changement climatique, malgré qu'ils aient joué un

rôle, ne sont pas le résultat de comportements individuels, mais ils sont le résultat des modèles actuels de production et de consommation. Il est clair que les dramatiques problèmes écologiques de notre époque résultent de "la machinerie de l'économie globalisée", un système globalisé de relations commerciales et de mécanismes de propriété qui sont structurellement pervers.

Cette perversité structurelle provient du système où le seul intérêt du business et la mentalité économique consistent essentiellement en une logique instrumentale avec un objectif unique de maximisation du profit, indépendamment de toute autre considération. L'augmentation de la production et la croissance sont recherchées sans aucune considération pour les coûts futurs des ressources et la santé de l'environnement. Cette distorsion, cette perversion éthique et sociale, n'est pas le fait d'un pays en particulier, mais le résultat d'un système global dans lequel la priorité est donnée à la spéculation et à la maximisation des profits

financiers, sans aucune considération pour la dignité de l'homme et l'environnement naturel.



daniel spoel

auteur de L'Europe, un rêve dénaturé avec JC Boual et B. Van Asbroeck
membre du C.A. d'attac 17

en finir avec l'impunité des banques : propositions pour que la justice s'applique

Première mesure : la création d'un parquet européen. Le premier projet a été élaboré en 1997, par une équipe universitaire à la demande de la Commission européenne. Jusqu'ici il n'existe à l'échelon européen qu'un trépied un peu bancal constitué de l'OLAF, l'office européen de lutte anti-fraude (qui n'a de pouvoir d'enquête qu'à l'intérieur des institutions européennes), d'Europol (l'office de police criminelle intergouvernementale mais dont le pouvoir opérationnel est limité) et d'Eurojust (une structure d'appui à Europol sans fonction juridictionnelle). Ce projet de parquet a été inscrit dans le traité de Nice en 2010, puis porté à nouveau dans celui de Lisbonne. Mais les Etats sont encore loin de se résigner à un abandon de souveraineté dans ce domaine. C'est donc plutôt vers une coopération renforcée en matière judiciaire que se dirige l'UE. A terme la création d'un code juridique traitant d'un certain nombre d'infractions pénales est indispensable, ne serait-ce que parce que les critères d'infraction ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre.

En juillet 2013, la Commission a proposé un règlement instaurant un parquet européen ayant pour mission de rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

Deuxième mesure : mettre fin au secret bancaire. Le principe est d'imposer aux banques étrangères des obligations de déclarations concernant les contribuables nationaux qui ont un compte dans leur établissement. Cette mesure, déjà en vigueur aux EU depuis 2010, devrait être étendue à l'ensemble des pays de l'OCDE, ainsi qu'à 13 autres pays dont la Chine et la Russie. Le calendrier adopté prévoit que les échanges automatiques d'informations auront lieu dès 2017.

Troisième proposition : couper le cordon ombilical entre le politique et le judiciaire. La réforme de la nomination des magistrats voulue par le candidat Hollande se fait attendre. Mais il semble qu'il y ait comme une hésitation à aller jusqu'au bout de cette réforme.

Quatrième proposition : imposer des poursuites en cas de délit d'ordre financier. C'est faire en sorte que, pour certaines infractions, le parquet soit tenu d'ouvrir une instruction ou une enquête et non plus, comme actuellement, en décide selon son bon vouloir.

Cinquième mesure : renforcer les effectifs de magistrats, de policiers et de douaniers. Elle devrait s'accompagner d'une montée en compétences et d'une augmentation de moyens afin de faire face aux techniques modernes de fraude, notamment via internet. Les montages spéculatifs frauduleux étant de plus en plus complexes, seules des équipes spécialisées pourront être en mesure de gérer des dossiers aux ramifications internationales.

Sixième mesure : aggraver les sanctions. Le montant des amendes infligées en France sont peu dissuasives. Or la loi de juillet 2013 ne prévoit pas de dispositions pénales permettant de sanctionner des dirigeants bancaires, alors qu'en Allemagne des banquiers peuvent désormais être poursuivis, notamment pour

complicité active d'évasion fiscale. Tous se passe comme si l'on n'avait pas conscience du coût de la délinquance financière pour la société. Celui-ci est pourtant considérable, surtout lorsqu'on prend en compte les coûts induits ou indirects (voir ci-dessous et en page 4). Punir les délinquants en col blanc, cela s'est fait en Islande, pourquoi pas ici ? Pour éviter les tentations, responsables économiques et banquiers doivent avoir conscience que leurs infractions ou " négligences " peuvent être condamnées. Seules des poursuites criminelles peuvent modifier le comportement des banquiers et les contraindre, y compris sur leurs biens personnels, à réparer les préjudices commis à l'égard de leurs clients et autres parties prenantes.

Septième mesure : renforcer la protection des lanceurs d'alerte. La loi du 6 décembre 2013, promulguée après le scandale Cahuzac, permet désormais aux salariés du public comme du privé de signaler des délits liés à la fraude fiscale et à la délinquance financière, avec le plus haut niveau de protection et le droit d'avertir la presse. Néanmoins, les lanceurs d'alerte sont presque toujours victimes d'intimidations, de campagnes de dénigrement, d'attaques personnelles, de licenciements ou même de procès. C'est le cas de Denis Robert dans sa croisade contre Clearstream : il a gagné tous ses procès, mais à quel prix ! La loi a ses limites qui devraient être compensées par une instance, de type haute autorité, pouvant être saisie en toute indépendance, sur le modèle britannique ou canadien, et permettant de conseiller et soutenir les lanceurs d'alerte, notamment sur le plan financier.



Quelques chiffres clés sur les banques françaises.

Coût de la crise (euros)	
Coût de la faillite de Dexia pour la France	6,6 milliards
Manque à gagner pour l'Etat français lors de la revente des titres Société générale et BNP	5,79 milliards
Coût du renflouement des banques françaises par les contribuables des EU (faillite AIG)	19,1 milliards \$
Garanties accordées aux banques françaises lors de la crise (remboursés)	320 milliards
Refinancement bruts de la BCE en 2011-2012	232 milliards (prêts)
Coûts indirects de la crise : 8 millions de chômeurs supplémentaires en Europe. Augmentation de la dette publique française de 60 % du PIB en 2006 à plus de 93% en 2013.	
Sous-imposition des banques	5 milliards / an
Evasion fiscale	60 à 80 milliards /an
Non-reversement des gains générés par les banques grâce à la garantie implicite de l'Etat	48 milliards / an.

Extraits du
Livre noir des banques
 par **attac et Basta!**
 aux éditions **Les liens qui libèrent**
 21,50 euros et disponible auprès d'**attac 17**

gouvernance versus démocratie

A l'origine de la médiocratie, vous insistez également sur la montée en puissance de la « gouvernance »...

C'est le versant politique de la genèse de la médiocratie. D'apparence inoffensive, le terme de gouvernance a été introduit par Margaret Thatcher et ses collaborateurs dans les années 80. Sous couvert de saine gestion des institutions publiques, il s'agissait d'appliquer à l'Etat les méthodes de gestion des entreprises privées supposées plus efficaces.

La gouvernance, qui depuis a fait florès, est une forme de gestion néolibérale de l'Etat caractérisée par la déréglementation et la privatisation des services publics et l'adaptation des institutions aux besoins des entreprises. De la politique, nous sommes ainsi passés à la gouvernance que l'on tend à confondre avec la démocratie alors qu'elle en est l'opposé.

Dans un régime de gouvernance, l'action politique est réduite à la gestion, à ce que les manuels de management appellent le "problem solving" : la recherche d'une solution immédiate à un problème immédiat, ce qui exclut toute réflexion de long terme, fondée sur des principes, toute vision politique du monde publiquement débattue. Dans le régime de la gouvernance, nous sommes invités à devenir des petits partenaires obéissants, incarnant à l'identique une vision moyenne du monde, dans une perspective unique, celle du libéralisme.

alain deneault répondant à un journaliste de telerama

A lire

Gouvernance, le management totalitaire, d'Alain Deneault, éd. Lux (2013)
La Médiocratie, d'Alain Deneault, éd. Lux (2015)



poinds de la spéculation et des innovations bancaires (euros)

Encours des emprunts toxiques pour les collectivités locales françaises	13,6 milliards	
Encours des emprunts toxiques pour les établissements publics de santé	2,4 milliards	
Garanties apportées par les Etats belge, français et luxembourgeois pour le financement de Dexia		85 milliards
Surcoût du prix du blé lors de l'explosion des cours entre 2006 et 2008 en partie lié à la spéculation		120 milliards
Fonds français intégrant la spéculation sur les matières premières agricoles	2,5 milliards en 2012	
Contribution des banques françaises à l'extraction de charbon depuis 2011	10,3 milliards	
Emissions de CO2 générées par les placements financiers de BNP Paribas	1 360 millions de tonnes de CO2 par an	
Valeur globale de produits dérivés de gré-à-gré en circulation dans le monde	500 000 milliards, soit 10 fois le PIB mondial	

Sources : Cour des comptes, Foodwatch, Oxfam, Les Amis de la Terre.

coût des scandales et litiges bancaires(euros)

BNP Paribas - montant des amendes et sanctions	6,7 milliards depuis 2010
Société générale - montant des amendes et sanctions	597 millions depuis 2010
BPCE - montant des amendes et sanctions	91,2 millions depuis 2010
Crédit agricole - montant des amendes et sanctions	82 millions depuis 2010
BNP Paribas - provisions pour litiges	2,7 milliards fin 2013
Société générale - provisions pour litiges	900 millions en juin 2014
BPCE - provisions pour litiges	840 millions fin 2013
Crédit agricole - provisions pour litiges	457 millions fin 2013

Sources : Rapport annuel des banques

cafés repaïre

La Rochelle	Attention ! le café repaïre vagabonde. janvier : thème et date non déterminés 26 février : Inégalités sociales de santé à La petite marche, 19h
Saintes	2ème mercredi du mois à 18h30 à La Musardière, rue Alsace Lorraine

contacts

Marennes Oléron	François Bonnes	05 46 87 39 29
La Rochelle	Daniel Guérin	05 46 00 29 94
	Claude Troitin	05 46 56 80 70
Saintes	Denys Piningre	05 75 60 86 88
Rochefort	François Bonnes	05 46 87 39 29
	Yannick Humbert	05 46 97 17 98
St. Jean d'Angély	Marie-Noëlle Barreau	05 46 32 10 92
Royan	Jean-Claude Garrandeau	05 46 39 20 34